

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DAX - 4001 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/07/2024 - 4156 - 1990 B 00056 - 353 548 456 - HYPERDISTRIBUTION



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



HYPERDISTRIBUTION
74 Rue de la Croix Blanche
40100 DAX

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

8 rue Faraday
64140 Billère

www.compagnie-fiduciaire.com – cf-pau@groupecf.com - Tél. +33 (0)5.59.72.13.72

Compagnie Fiduciaire

SAS au capital de 11 250 000 Euros dont le siège social est situé 68 Quai de Paludate, 33800 BORDEAUX

R.C.S. BORDEAUX 320 153 984 – N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 71 320 153 984

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



HYPERDISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 322 500 euros
74 Rue de la Croix Blanche
40100 DAX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Associés de la société HYPERDISTRIBUTION,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HYPERDISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Informations générales complémentaires » de l'annexe des comptes annuels concernant les hypothèses de calcul retenues pour le calcul de l'évaluation des indemnités de fin de carrière et sur le montant de reprise de dotation de l'exercice.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous avons été conduits à vérifier la pertinence et la correcte application des méthodes décrites dans les notes « Evaluation des matières et marchandises » et « Dépréciation de stocks » de l'annexe et la constitution éventuelle de provisions.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant de la correcte évaluation des stocks et des provisions pour dépréciation y afférentes. Ceux-ci se fondent sur un inventaire physique auquel nous avons assisté, sur l'appréciation du bon fonctionnement du traitement automatisé pour le calcul des provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Billère,
Le 6 Juin 2024

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire



Sophie LOUVEAU
Commissaire aux comptes

*Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.
Ce rapport contient 17 pages.*

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	51 018	51 018		673	673	100.00
Fonds commercial (I)	1 939 388		1 939 388	1 939 388		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	1 027 835		1 027 835	1 027 835		
Constructions	10 846 169	5 925 042	4 921 126	5 351 233	430 107	8.04
Installations techniques, matériel et outillage	3 145 066	1 748 407	1 396 658	1 490 598	93 940	6.30
Autres immobilisations corporelles	2 582 768	2 049 618	533 151	619 310	86 159	13.91
Immobilisations en cours	67 645		67 645		67 645	
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	946 721		946 721	931 038	15 682	1.68
Créances rattachées à des participations	161 749		161 749	153 029	8 720	5.70
Autres titres immobilisés						
Prêts	212 328		212 328	209 162	3 166	1.51
Autres immobilisations financières						
Total II	20 980 686	9 774 085	11 206 601	11 722 267	515 666	4.40
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements	38 643		38 643	37 945	699	1.84
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	4 115 534		4 115 534	3 903 142	212 392	5.44
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	501 149	1 965	499 184	445 784	53 400	11.98
Autres créances	690 223		690 223	728 423	38 200	5.24
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 180 985		1 180 985	2 393 927	1 212 942	50.67
Charges constatées d'avance (3)	50 848		50 848	38 962	11 885	30.50
Total III	6 577 383	1 965	6 575 418	7 548 183	972 766	12.89
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	27 558 069	9 776 050	17 782 019	19 270 450	1 488 431	7.72

(1) Dont écart au bail
(2) Dont écart au bilan
(3) Dont à plus d'un an

CGFT

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital (Dont versé : 3 322 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
Réserves						
Réserve légale	332 250		332 250	332 250		
Réserves statutaires ou contractuelles	95 593		95 593	95 593		
Réserves réglementées						
Autres réserves	1 373 140		1 373 140	1 349 098	24 041	1.78
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	800 270		800 270	774 041	26 229	3.39
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	263 458		263 458	204 560	58 898	28.79
Total I	6 187 211		6 187 211	6 078 043	109 168	1.80
Autres FONDs PROPRES						
Produit des émissions de titres participatifs						
Avances conditionnées						
Total II						
Provisions pour risques	186 051		186 051	100 102	85 949	85.86
Provisions pour charges	35 715		35 715	207 878	172 163	82.82
Total III	221 766		221 766	307 980	86 214	27.99
Dettes financières						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires	5 677 830		5 677 830	6 502 103	824 272	12.68
Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 214		6 214	6 214		
Concours bancaires courants	1 505 234		1 505 234	2 308 429	803 145	34.79
Emprunts et dettes financières diverses						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	102 615		102 615	105 150	2 535	2.41
Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 613 047		2 613 047	2 582 700	30 347	1.18
Dettes fiscales et sociales	1 431 044		1 431 044	1 360 389	70 655	5.19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 755		9 755	9 755		
Autres dettes	27 253		27 253	15 901	11 352	71.39
Produits constatés d'avance (I)						
Total IV	11 373 042		11 373 042	12 884 427	1 511 385	11.73
Comptes de Régularisation						
Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	17 782 019		17 782 019	19 270 450	1 488 431	7.72

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

CGFT

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Vu le Commissaire aux Comptes



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		31/12/2023	12	Exercice N-1		31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation			Total	Euros			%	
Produits d'exploitation (1)										
Ventes de marchandises	29 053 189		29 053 189		31 875 601		31 875 601		2 822 412	8.85
Production vendue de biens	4 030 922		4 030 922		3 711 089		3 711 089		319 833	8.62
Production vendue de services	921 801		921 801		805 206		805 206		116 595	14.48
Chiffre d'affaires NET	34 005 912		34 005 912		36 391 896		36 391 896		2 385 984	6.56
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					242 238		151 510		90 728	59.88
Autres produits					6 851		19 177		12 327	64.28
Total des Produits d'exploitation (I)					34 255 000		36 562 583		2 307 583	6.31
Charges d'exploitation (2)										
Achats de marchandises					25 228 490		28 013 690		2 785 200	9.94
Variation de stock (marchandises)					212 392		306 251		93 859	30.65
Achats de matières premières et autres approvisionnements					112 244		118 161		5 917	5.01
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					699		927		228	24.62
Autres achats et charges externes *					1 958 766		1 902 333		56 433	2.97
Impôts, taxes et versements assimilés					407 644		472 945		65 301	13.81
Salaires et traitements					3 473 756		3 222 828		250 927	7.79
Charges sociales					942 902		820 117		122 785	14.97
Dotations aux amortissements et dépréciations										
Sur immobilisations : dotations aux amortissements					803 764		797 557		6 207	0.78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations										
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					1 965		1 791		175	9.74
Dotations aux provisions					116 051		30 102		85 949	285.52
Autres charges					9 986		1 776		8 211	462.40
Total des Charges d'exploitation (II)					32 842 477		35 074 122		2 231 645	6.36
1 - Résultat d'exploitation (I-II)					1 412 523		1 488 461		75 938	5.10
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CGFT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 12/31/12/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 655	422	1 233	291,91
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	54 876	38 842	16 034	41,28
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	56 531	39 264	17 267	43,98
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	106 340	116 019	9 680	8,34
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	106 340	116 019	9 680	8,34
2. Résultat financier (V-VI)	49 809	76 755	26 946	35,11
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 362 715	1 411 706	48 992	3,47
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16	21 188	21 188	100,00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	16	21 188	21 172	99,92
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 677	1 934	1 743	90,14
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16	16	16	100,00
	102 791	204 560	101 769	49,75
Total VIII	106 484	206 494	100 010	48,43
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	106 468	185 306	78 838	42,54
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	340 678	352 926	12 248	3,47
	115 298	99 433	15 865	15,96
Total des produits (I+III+V+VII)	34 311 548	36 623 035	2 311 488	6,31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	33 511 277	35 848 994	2 337 717	6,52
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	800 270	774 041	26 229	3,39

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CGFT

Vu le Commissaire aux Comptes

2024 CF
Audits

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 782 018,73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 34 005 912,24 Euros et dégageant un bénéfice de 800 270,48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(PCGA Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Evaluation des indemnités de fin de carrière

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière comptabilisés ont été calculés en appliquant les paramètres suivants :

- âge de départ volontaire 64 ans
- taux d'actualisation 3,20 %
- taux de revalorisation des salaires de 3 %
- taux de charges sociales retenus: 24,50 % pour les employés, 30 % pour les agents de maîtrise et 47 % pour les cadres
- taux de rotation calculés sur 2 ans et fixés à 35,60 % pour les employés, 7,70 % pour les agents de



Vu le Commissaire aux Comptes

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CGFT

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CGFT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

maîtrise et 8,59 % pour les cadres. Ces taux de rotation ont été calculés à partir du nombre d'entrées/sorties réels sur les 2 derniers exercices, pour chaque catégorie de personnel.
La reprise de dotation de l'exercice est de 172.163 €.

Intégration fiscale

La société fait partie d'un group intégré fiscalement dont la tête de groupe est la SAS LISEA.

Provision pour hausse de prix

Une provision pour hausse de prix de 58.898 € a été dotée dans l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
TOTAL	1 990 406		
Terrains	1 027 835		
Constructions sur sol propre	0		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions	10 846 168		153 297
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 991 768		21 500
Installations générales agencements aménagements divers	2 065 910		3 000
Matériel de transport	13 292		58 981
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	457 236		67 645
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	17 402 210		304 424
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 084 067		24 419
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	209 162		15 441
TOTAL	1 293 230		39 860
TOTAL GENERAL	20 685 845		344 284

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL			1 990 406	1 990 406
TOTAL			1 027 835	1 027 835
Terrains			0	0
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.			10 846 168	10 846 168
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 145 066	3 145 066
Installations générales agencements aménagements divers	37 151		2 050 259	2 050 259
Matériel de transport			16 292	16 292
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			516 218	516 218
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			67 645	67 645
Avances et acomptes				
TOTAL			17 669 482	17 669 482
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			16	1 108 470
Autres titres immobilisés			0	
Prêts, autres immobilisations financières	12 275		212 328	212 328
TOTAL	12 275		1 320 798	1 320 798
TOTAL GENERAL	12 275	37 167	20 980 686	20 980 686



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	50 345	673		51 018
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	0			0
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.	5 494 935	430 107		5 925 042
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 501 470	247 237		1 748 407
Installations générales agencements aménagements divers	1 563 477	94 847	37 151	1 621 172
Matériel de transport	572	1 582		2 154
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	353 080	29 319		382 398
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	8 913 234	803 091	37 151	9 679 174
TOTAL GENERAL	8 963 578	803 764	37 151	9 730 192

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Frais étab.rech.développ.				Reprises
Autres immob.incorporelles				Dotations
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal.général.agenc.aménag.constr.	430 107			
Instal.techniques matériel outillage indus.	247 237			
Instal.général.agenc.aménag.divers	94 847			
Matériel de transport	1 582			
Matériel de bureau informatique mobilier	29 319			
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	803 091			
TOTAL GENERAL	803 764			



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconstitutions minières et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix	204 560	58 898			263 458
Amortissements dérogatoires					
Prêts installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	204 560	58 898			263 458

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	207 878		172 163		35 715
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congées à payer	100 102	116 051	30 102		186 051
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	307 980	116 051	202 265		221 766

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles		43 893			43 893
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	1 791	1 965	1 791		1 965
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	1 791	45 858	1 791		45 858
TOTAL GENERAL	514 331	220 807	204 056		531 082
Dont dotations et reprises d'exploitation financières exceptionnelles		118 016	204 056		
		58 898			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A l an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	161 749	0	161 749
Prêts	212 328	0	212 328
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	4 711	0	4 711
Autres créances clients	496 438	496 438	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	371	371	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	104 011	104 011	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	41 298	41 298	
Débiteurs divers	544 543	544 543	
Charges constatées d'avance	50 848	50 848	
TOTAL	1 616 297	1 237 509	378 788
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 166		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A l an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes et crédit à l an maximum à l'origine	12 299	12 299		
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	5 671 745	634 200	2 898 800	2 138 745
Emprunts et dettes financières divers	12 759	12 759		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 613 847	2 613 847		
Personnel et comptes rattachés	701 051	701 051		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	479 912	479 912		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	152 158	152 158		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	97 923	97 923		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 755	9 755		
Groupe et associés	1 492 524	1 492 524		
Autres dettes	27 253	27 253		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 270 427	6 232 882	2 898 800	2 138 745
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	823 989			



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres	
		Au début	Remboursés
ACTIONS ORDINAIRES	443.0000	7 500	
			7 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PC Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achets	Réévalués	Reçus en apport	
FONDS COMMERCIAL HYPERMARCH	1 939 388			1 939 388
Total	1 939 388			1 939 388

Le fonds de commerce a fait l'objet d'un test de valeur qui confirme qu'il n'y a pas lieu de le déprécier.



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	51 018	20,00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel informatique	linéaire	5 à 7 ans
Agencements et aménagements	linéaire	5 à 25 ans
Installations techniques	linéaire ou dégressif	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2. 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

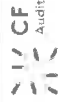
Dépréciation des créances

(PCG Art.831-3/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 77 707
Autres créances	412 309
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	590 016

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	6 085
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 357
Emprunts et dettes financières diverses	404 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	933 734
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	1 348 775

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	50 848
Charges exceptionnelles	
Total	50 848



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Effectif moyen
(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	19
Employés	109
Ouvriers	
Total	131



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	106 340	56 531
Dont entreprises liées	4 357	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	800 270
Impôt sur les bénéfices	115 298
Résultat avant impôt	915 568
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	58 898
- autres évaluations dérogatoires	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	974 466

Vu le Commissaire aux Comptes



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 332-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements Provisions réglementées : - amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix -	65 865
Total des accroissements	65 865
Allègements Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - pour congés payés - participation des salariés - indemnités de fin de carrière -	20 488 8 929
Total des allègements	29 417
Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins values à long terme	

HYPERDISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 3 322 500 euros
Siège social : 74, rue de la Croix Blanche - 40100 Dax
RCS Dax 353 548 456

PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 800.270,78 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice**800.270,48 euros

AFFECTATION

- Aux associés à titre de dividendes750.000,00 euros

- Au poste « *Autres réserves* »50.270,48 euros

TOTAL800.270,48 euros **800.270,48 euros**

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 100 euros par action.

Le dividende en numéraire est mis en paiement au siège social, le 21 juin 2024.

Pour les personnes physiques il est rappelé que ce dividende est en principe soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU / flat tax) de 12,8 %, prévu par l'article 117 Quater I-1 du CGI tel que modifié par l'article 28 de la loi de finances pour 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, applicable aux dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu. Le dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.

En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

Toutefois, en cas d'exercice de l'option globale pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu prévu au 2 de l'article 200 A du CGI tel que modifié par l'article 28 de la loi de finances pour 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction de 40%		Revenus non éligibles à la réfaction de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2023	200 euros		749.800 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	<i>Revenus éligibles à la réfaction (abattement de 40 %)</i>		<i>Revenus non éligibles à la réfaction</i>
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	200 euros		749.800 euros
31/12/2021	240 euros		899.760 euros
31/12/2020	240 euros		899.760 euros

ADOPTION

Cette décision a été adoptée le 21 juin 2024.



HYPERDISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 3.322.500 euros

Siège social : 74, rue de la Croix Blanche - 40100 Dax

RCS Dax 353 548 456

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont régulièrement été adressées et tous les documents prévus par les statuts vous ont également été adressés ou tenus à votre disposition.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société exploite un hypermarché situé 74 rue de la Croix Blanche à DAX (40100).

Elle emploie 131 salariés contre 128 salariés au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires ressort à 34.005.912 euros contre 36.391.896 euros au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires est en baisse du fait de la mise en location gérance de la station-service en 2023 auprès de PETROLEC.

Cette organisation juridique de la gestion de la station est neutre pour la clientèle du magasin.

Par conséquent, il convient de relativiser la comparaison des chiffres d'affaires entre l'exercice social pour lequel nous sommes réunis et l'exercice précédent.

Pour le chiffre d'affaires hors carburant, il est à noter une progression de l'ordre de 7,63%.

Notre fréquentation augmente mais nous n'avons pas retrouvé notre niveau avant covid.

L'inflation porte l'augmentation du panier moyen.

En outre, elle a un impact sur les habitudes de consommation car les produits bon marché sont recherchés.

Les rayons bio sont en perte de part de marché.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 34 255 000 euros contre 36 562 583 euros au titre de l'exercice précédent, combinés à nos charges d'exploitation qui s'élèvent à 32 842 477 euros contre 35 074 122 euros au titre de l'exercice précédent, ont généré un résultat d'exploitation qui ressort à 1 412 523 euros contre 1 488 461 euros au titre de l'exercice précédent.

Sur un autre plan, nous vous rappelons que notre société a augmenté les rémunérations de l'ordre de 6%.

La société a continué sa campagne de digitalisation pendant l'année 2023.

Notre société poursuit sa politique d'investissement liée aux obligations CARSAT et ce pour la seconde année consécutive.

Le résultat financier ressort à un montant de 49 809 euros en négatif contre 76 755 euros en négatif au titre de l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2023, la Société a reconduit une provision pour hausse de prix de 58.898 euros.

La Société a réalisé un bénéfice comptable de 800.270 euros contre un bénéfice de 774.041 euros au titre de l'exercice précédent.

La société a maintenu un bon niveau de participation et d'intéressement pour ses salariés.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 novembre 2023, les associés ont :

- constaté le retrait de la SCALANDES du Conseil de Parrainage,
- décidé de porter à 5 les membres du Conseil de Parrainage,
- modifié les statuts en conséquence.

En outre, les associés ont nommé la société UNIVERDIS aux fonctions de membre du Conseil de Parrainage.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la Société a participé à une augmentation de capital décidée par les associés des sociétés SOFILEC LANDES et SCALANDES AVENIR en 2023.

SITUATION DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Afin de répondre aux dispositions de l'article L. 233-6 du code de commerce, nous vous indiquons que notre Société n'a pas de filiale et ne contrôle aucune société.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Au 1^{er} avril 2024, notre société a procédé à une augmentation des salaires de l'ordre de 2%.

La société va réaliser des travaux sur la ligne de caisse.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société envisage la démolition de la maison située vers la cour de réception pour faire un réaménagement de cette dernière.

Enfin, le projet de drive Rue Georges Chaulet se poursuit. Un permis de construire a été déposé en avril 2024.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions contenues à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous rappelons que notre Société ne contrôle aucune filiale et ne détient aucune participation significative dans une autre société.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous rappelons que notre Société ne détient aucune participation dans une société qui serait, elle-même, notre associée.

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II modifié du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société ne détient aucune succursale au sens d'un établissement autonome et durable dont la direction est dotée d'une certaine liberté de gestion et entretient des relations avec des tiers.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 al 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas acquis d'actions en vue de l'application des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice : NEANT.

INFORMATION SUR LES PRETS INTERENTREPRISES

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que notre Société n'a pas consenti de prêt à moins de 2 ans à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Le chiffre d'affaires net s'élève à 34.005.912 euros contre 36.391.896 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation ressort à 34.255.000 euros contre 36.562.583 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ressortent à 32.842.477 euros contre 35.074.122 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort alors à 1.412.523 euros contre 1.488.461 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des salaires et traitements ressort à 3.473.756 euros contre 3.222.828 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges sociales ressortent à 942.902 euros contre 820.117 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à 49.809 euros en négatif contre 76.755 euros en négatif au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 1.362.715 euros contre 1.411.706 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 106.468 euros en négatif contre 185.306 euros en négatif au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 115.298 euros contre 99.433 euros au titre de l'exercice précédent, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise qui ressort à 340 678 euros contre 352 926 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 800.270 euros contre 774.041 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total de bilan de la Société s'élevait à 17.782.019 euros contre 19.270.450 euros pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe au bilan de la Société arrêté le 31 décembre 2023.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 800.270,48 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice800.270,48 euros

AFFECTATION

- Aux associés à titre de dividendes750.000,00 euros

- Au poste « *Autres réserves* »50.270,48 euros

TOTAL800.270,48 euros 800.270,48 euros

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 100 euros par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le jour de l'assemblée, au siège social, le 21 juin 2024.

Pour les personnes physiques il est rappelé que ce dividende est en principe soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU / flat tax) de 12,8 %, prévu par l'article 117 Quater I-1 du CGI tel que modifié par l'article 28 de la loi de finances pour 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, applicable aux dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu. Le dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.

En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

Toutefois, en cas d'exercice de l'option globale pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu prévu au 2 de l'article 200 A du CGI tel que modifié par l'article 28 de la loi de finances pour 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction de 40%		Revenus non éligibles à la réfaction de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2023	200 euros		749.800 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à la réfaction (abattement de 40 %)		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	200 euros		749 800 euros
31/12/2021	240 euros		899.760 euros
31/12/2020	240 euros		899.760 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le Comité Social et Economique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 2312-18 du Code du travail.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

1. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

1.1. Factures reçues

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours & plus	Total (1 jour & plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (montants HT)					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (montants HT)					
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux :				

1.2. Factures émises

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours & plus	Total (1 jour & plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (montants HT)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (montants HT)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux :				

2. Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

2.1. Factures reçues

	Article D. 441-4 II du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours & plus	Total (1 jour & plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant cumulé des					

factures concernées (montants HT)					
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (HT)					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues					
Montant total des factures exclues (montants HT)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés <i>(contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</i>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux :				

2.2. Factures émises

	Article D. 441-4 II du Code de commerce : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours & plus	Total (1 jour & plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (montants HT)					
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (HT)					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					

Nombre de factures exclues	
Montant total des factures exclues (montants HT)	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux :

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.


Le Président
 Monsieur Joël De Barros



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



HYPERDISTRIBUTION
74 Rue de la Croix Blanche
40100 DAX

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

8 rue Faraday
64140 Billère

www.compagnie-fiduciaire.com – cf-pau@groupecf.com - Tél. +33 (0)5.59.72.13.72

Compagnie Fiduciaire

SAS au capital de 11 250 000 Euros dont le siège social est situé 68 Quai de Paludate, 33800 BORDEAUX

R.C.S. BORDEAUX 320 153 984 – N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 71 320 153 984

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



HYPERDISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 322 500 euros
74 Rue de la Croix Blanche
40100 DAX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Associés de la société HYPERDISTRIBUTION,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HYPERDISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Informations générales complémentaires » de l'annexe des comptes annuels concernant les hypothèses de calcul retenues pour le calcul de l'évaluation des indemnités de fin de carrière et sur le montant de reprise de dotation de l'exercice.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous avons été conduits à vérifier la pertinence et la correcte application des méthodes décrites dans les notes « Evaluation des matières et marchandises » et « Dépréciation de stocks » de l'annexe et la constitution éventuelle de provisions.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant de la correcte évaluation des stocks et des provisions pour dépréciation y afférentes. Ceux-ci se fondent sur un inventaire physique auquel nous avons assisté, sur l'appréciation du bon fonctionnement du traitement automatisé pour le calcul des provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Billère,
Le 6 Juin 2024

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire



Sophie LOUVEAU
Commissaire aux comptes

*Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.
Ce rapport contient 17 pages.*

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	51 018	51 018		673	673	100.00
Fonds commercial (I)	1 939 388		1 939 388	1 939 388		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	1 027 835		1 027 835	1 027 835		
Constructions	10 846 169	5 925 042	4 921 126	5 351 233	430 107	8.04
Installations techniques, matériel et outillage	3 145 066	1 748 407	1 396 658	1 490 598	93 940	6.30
Autres immobilisations corporelles	2 582 768	2 049 618	533 151	619 310	86 159	13.91
Immobilisations en cours	67 645		67 645		67 645	
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	946 721		946 721	931 038	15 682	1.68
Créances rattachées à des participations	161 749		161 749	153 029	8 720	5.70
Autres titres immobilisés						
Prêts	212 328		212 328	209 162	3 166	1.51
Autres immobilisations financières						
Total II	20 980 686	9 774 085	11 206 601	11 722 267	515 666	4.40
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements	38 643		38 643	37 945	699	1.84
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	4 115 534		4 115 534	3 903 142	212 392	5.44
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	501 149	1 965	499 184	445 784	53 400	11.98
Autres créances	690 223		690 223	728 423	38 200	5.24
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 180 985		1 180 985	2 393 927	1 212 942	50.67
Charges constatées d'avance (3)	50 848		50 848	38 962	11 885	30.50
Total III	6 577 383	1 965	6 575 418	7 548 183	972 766	12.89
Comptes de Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	27 558 069	9 776 050	17 782 019	19 270 450	1 488 431	7.72

(1) Dont écart au bail
(2) Dont écart au bilan
(3) Dont à plus d'un an

4 711

CGFT

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital (Dont versé : 3 322 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
Réserves						
Réserve légale	332 250		332 250	332 250		
Réserves statutaires ou contractuelles	95 593		95 593	95 593		
Réserves réglementées						
Autres réserves	1 373 140		1 373 140	1 349 098	24 041	1.78
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	800 270		800 270	774 041	26 229	3.39
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	263 458		263 458	204 560	58 898	28.79
Total I	6 187 211		6 187 211	6 078 043	109 168	1.80
Autres FONDs PROPRES						
Produit des émissions de titres participatifs						
Avances conditionnées						
Total II						
Provisions pour risques	186 051		186 051	100 102	85 949	85.86
Provisions pour charges	35 715		35 715	207 878	172 163	82.82
Total III	221 766		221 766	307 980	86 214	27.99
Dettes financières						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires	5 677 830		5 677 830	6 502 103	824 272	12.69
Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 214		6 214	6 214		
Concours bancaires courants	1 505 294		1 505 294	2 308 429	803 145	34.79
Emprunts et dettes financières diverses						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	102 615		102 615	105 150	2 535	2.41
Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 613 047		2 613 047	2 582 700	30 347	1.18
Dettes fiscales et sociales	1 431 044		1 431 044	1 360 389	70 655	5.19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 755		9 755	9 755		
Autres dettes	27 253		27 253	15 901	11 352	71.39
Produits constatés d'avance (I)						
Total IV	11 373 042		11 373 042	12 884 427	1 511 385	11.73
Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	17 782 019		17 782 019	19 270 450	1 488 431	7.72

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 335 497

CGFT

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Vu le Commissaire aux Comptes



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		31/12/2023	12	Exercice N-1		31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation			Total	Euros			%	
Produits d'exploitation (I)										
Ventes de marchandises	29 053 189		29 053 189		31 875 601		31 875 601		2 822 412	8.85
Production vendue de biens	4 030 922		4 030 922		3 711 089		3 711 089		319 833	8.62
Production vendue de services	921 801		921 801		805 206		805 206		116 595	14.48
Chiffre d'affaires NET	34 005 912		34 005 912		36 391 896		36 391 896		2 385 984	6.56
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					242 238		151 510		90 728	59.88
Autres produits					6 851		19 177		12 327	64.28
Total des Produits d'exploitation (I)			34 255 000		36 562 583		2 307 583		6.31	
Charges d'exploitation (2)										
Achats de marchandises			25 228 490		28 013 690		2 785 200		9.94	
Variation de stock (marchandises)			212 392		306 251		93 859		30.65	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			112 244		118 161		5 917		5.01	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			699		927		228		24.62	
Autres achats et charges externes *			1 958 766		1 902 333		56 433		2.97	
Impôts, taxes et versements assimilés			407 644		472 945		65 301		13.81	
Salaires et traitements			3 473 756		3 222 828		250 927		7.79	
Charges sociales			942 902		820 117		122 785		14.97	
Dotations aux amortissements et dépréciations										
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			803 764		797 557		6 207		0.78	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations										
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 965		1 791		175		9.74	
Dotations aux provisions			116 051		30 102		85 949		285.52	
Autres charges			9 986		1 776		8 211		462.40	
Total des Charges d'exploitation (II)			32 842 477		35 074 122		2 231 645		6.36	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 412 523		1 488 461		75 938		5.10	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CGFT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12		31/12/2022	12
Produits financiers					
Produits financiers de participations (3)	1 655	422		1 233	291,91
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)	54 876	38 842		16 034	41,28
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total V	56 531	39 264		17 267	43,98
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)	106 340	116 019		9 680	8,34
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total VI	106 340	116 019		9 680	8,34
2. Résultat financier (V-VI)	49 809	76 755		26 946	35,11
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 362 715	1 411 706		48 992	3,47
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16	21 188		21 188	100,00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Total VII	16	21 188		21 172	99,92
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 677	1 934		1 743	90,14
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16			16	
	102 791	204 560		101 769	49,75
Total VIII	106 484	206 494		100 010	48,43
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	106 468	185 306		78 838	42,54
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	340 678	352 926		12 248	3,47
Impôts sur les bénéfices (X)	115 298	99 433		15 865	15,96
Total des produits (I+III+V+VII)	34 311 548	36 623 035		2 311 488	6,31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	33 511 277	35 848 994		2 337 717	6,52
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	800 270	774 041		26 229	3,39

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CGFT

Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 782 018,73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 34 005 912,24 Euros et dégageant un bénéfice de 800 270,48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(PCGA Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Evaluation des indemnités de fin de carrière

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière comptabilisés ont été calculés en appliquant les paramètres suivants :

- âge de départ volontaire 64 ans
- taux d'actualisation 3,20 %
- taux de revalorisation des salaires de 3 %
- taux de charges sociales retenus: 24,50 % pour les employés, 30 % pour les agents de maîtrise et 47 % pour les cadres
- taux de rotation calculés sur 2 ans et fixés à 35,60 % pour les employés, 7,70 % pour les agents de



Vu le Commissaire aux Comptes

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CGFT

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

CGFT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

maîtrise et 8,59 % pour les cadres. Ces taux de rotation ont été calculés à partir du nombre d'entrées/sorties réels sur les 2 derniers exercices, pour chaque catégorie de personnel.
La reprise de dotation de l'exercice est de 172.163 €.

Intégration fiscale

La société fait partie d'un group intégré fiscalement dont la tête de groupe est la SAS LISEA.

Provision pour hausse de prix

Une provision pour hausse de prix de 58.898 €, a été dotée dans l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
TOTAL	1 990 406		
Terrains	1 027 835		
Constructions sur sol propre	0		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions	10 846 168		153 297
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 991 768		21 500
Installations générales agencements aménagements divers	2 065 910		3 000
Matériel de transport	13 292		58 981
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	457 236		67 645
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	17 402 210		304 424
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	1 084 067		24 419
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	209 162		15 441
TOTAL	1 293 230		39 860
TOTAL GENERAL	20 685 845		344 284

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL			1 990 406	1 990 406
TOTAL			1 027 835	1 027 835
Terrains			0	0
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.			10 846 168	10 846 168
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 145 066	3 145 066
Installations générales agencements aménagements divers	37 151		2 050 259	2 050 259
Matériel de transport			16 292	16 292
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			516 218	516 218
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			67 645	67 645
Avances et acomptes				
TOTAL			17 669 482	17 669 482
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			16	1 108 470
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			0	212 328
TOTAL	12 275		17	1 320 798
TOTAL GENERAL	12 275	37 167	20 980 686	20 980 686



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	50 345	673		51 018
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	0			0
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.	5 494 935	430 107		5 925 042
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 501 470	247 237		1 748 407
Installations générales agencements aménagements divers	1 563 477	94 847	37 151	1 621 172
Matériel de transport	572	1 582		2 154
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	353 080	29 319		382 398
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	8 913 234	803 091	37 151	9 679 174
TOTAL GENERAL	8 963 578	803 764	37 151	9 730 192

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Frais étab. rech. développ.				Reprises
Autres immob. incorporelles				Dotations
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales agenc. aménag. constr.	430 107			
Instal. techniques matériel outillage indus.	247 237			
Instal. générales agenc. aménag. divers	94 847			
Matériel de transport	1 582			
Matériel de bureau informatique mobilier	29 319			
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	803 091			
TOTAL GENERAL	803 764			



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconstitutions minières et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix	204 560	58 898			263 458
Amortissements dérogatoires					
Prêts installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	204 560	58 898			263 458

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	207 878		172 163		35 715
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congées à payer	100 102	116 051	30 102		186 051
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	307 980	116 051	202 265		221 766

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles		43 893			43 893
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	1 791	1 965	1 791		1 965
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	1 791	45 858	1 791		45 858
TOTAL GENERAL	514 331	220 807	204 056		531 082
Dont dotations et reprises d'exploitation financières exceptionnelles		118 016	204 056		
		58 898			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A l an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	161 749	0	161 749
Prêts	212 328	0	212 328
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	4 711	0	4 711
Autres créances clients	496 438	496 438	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	371	371	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	104 011	104 011	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	41 298	41 298	
Débiteurs divers	544 543	544 543	
Charges constatées d'avance	50 848	50 848	
TOTAL	1 616 297	1 237 509	378 788
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 166		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A l an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes et crédit à l an maximum à l'origine	12 299	12 299		
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	5 671 745	634 200	2 898 800	2 138 745
Emprunts et dettes financières divers	12 759	12 759		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 613 847	2 613 847		
Personnel et comptes rattachés	701 051	701 051		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	479 912	479 912		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	152 158	152 158		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	97 923	97 923		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 755	9 755		
Groupe et associés	1 492 524	1 492 524		
Autres dettes	27 253	27 253		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 270 427	6 232 882	2 898 800	2 138 745
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup. ass. pers. phys.	823 989			



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres	
		Au début	Remboursés
ACTIONS ORDINAIRES	443.0000	7 500	
			7 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PC Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achets	Réévalués	Reçus en apport	
FONDS COMMERCIAL HYPERMARCH	1 939 388			1 939 388
Total	1 939 388			1 939 388

Le fonds de commerce a fait l'objet d'un test de valeur qui confirme qu'il n'y a pas lieu de le déprécier.



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	51 018	20,00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel informatique	linéaire	5 à 7 ans
Agencements et aménagements	linéaire	5 à 25 ans
Installations techniques	linéaire ou dégressif	5 à 10 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2. 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

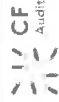
Dépréciation des créances

(PCG Art.831-3/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	1 77 707
Autres immobilisations financières	412 309
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	590 016

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	6 085
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 357
Emprunts et dettes financières diverses	404 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	933 734
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	1 348 775

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	50 848
Charges exceptionnelles	
Total	50 848



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Effectif moyen
(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	19
Employés	109
Ouvriers	
Total	131



Vu le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	106 340	56 531
Dont entreprises liées	4 357	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	800 270
Impôt sur les bénéfices	115 298
Résultat avant impôt	915 568
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- autres évaluations dérogatoires	58 898
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	974 466

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 332-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements Provisions réglementées : - amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix -	65 865
Total des accroissements	65 865
Allègements Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - pour congés payés - participation des salariés - indemnités de fin de carrière -	20 488 8 929
Total des allègements	29 417
Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins values à long terme	